



Ordonnance de télécom CRTC 2007-285

Ottawa, le 9 août 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
9163-7918 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de CoopTel)/ Globility Communications Corporation	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-Q19-200711095	le 31 juillet 2007
9163-7918 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de CoopTel)/ MTS Allstream Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-Q19-200711110	le 31 juillet 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>